

Commune de Grandpuits-Bailly-Carrois

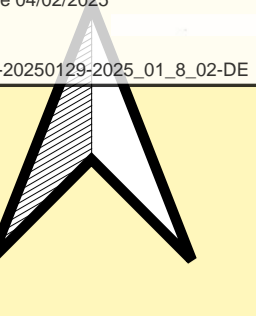
Département de Seine-et-Marne




Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique - La Picardie - 1/1500

	Prescription par DCM en date du
	Arrêt-projet par DCM en date du
	Mis à l'enquête publique par arrêté en date du
	Approuvé par DCM en date du



Emplacement réserve	Destination du projet	Destinataire	Surface (en m²)
1	Extension du cimetière de Grandpuits	Commune	1995,5



Zonage réglementaire :	
	A : Zone agricole principale
	Anc : Zone agricole non constructible
	Astacali : Zone dédiée à l'aérodrome
	N : Zone naturelle principale
	Npv : Zone naturelle dédiée aux ENR
	UC : Zone urbaine principale
	UCc : Zone urbaine dédiée aux campings
	UE : Zone dédiée aux équipements
	UIC : Zone urbaine non constructible
	UY : Zone dédiée aux activités
	Alignements d'arbres à conserver (L151-23CU)
	Chemin à préserver (L151-38CU)
	Cours d'eau
	Alignement des voies 30m
	Alignement des voies 25m
	Mare à préserver (L151-23CU)
	Changement de destination autorisé
	Emplacement réservé (L151-41CU)
	Espace Bois Classé (L113-3CU)
	Lisière de massifs boisés de plus de 100ha (L151-23CU)
	Pierres et jardins à protéger (L151-23CU)
	Secteur soumis à une OAP (R151-6CU)
	Bande tampon le long des cours d'eau (L151-23CU)
	Infrastructure routière buryante

